

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 juin 2017

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **LA CPTAQ SUSPEND L'ANALYSE DE LA DEMANDE DE CANADA CARBON INC.**

Grenville-sur-la-Rouge - Une nouvelle importante pour les résidents de la région des Basses Laurentides et pour SOS GSLR qui se sont mobilisées contre le projet de carrière et de mine à ciel ouvert, tel que proposé par la compagnie Canada Carbon Inc. de Vancouver.

La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a décidé la semaine dernière de suspendre l'analyse du dossier de Canada Carbon Inc. « jusqu'à ce que la Cour statue relativement à la légalité de la réglementation municipale [de Grenville-sur-la-Rouge], essentielle à la recevabilité de la demande. » - Direction des affaires juridiques de la CPTAQ.

Rappelons que certains membres du groupe SOS GSLR ont déposé au mois de mars dernier une demande d'injonction et une action en nullité devant la Cour Supérieure alléguant l'illégalité de la réglementation municipale et de certaines résolutions adoptées par son conseil, en lien avec le projet de carrière et de mine à ciel ouvert.

Le 3 juin dernier, plus de 300 personnes de tous âges ont marché dans le Village de Grenville pour dénoncer leurs inquiétudes quant aux impacts négatifs possibles sur la région, les risques pour l'eau potable et une mauvaise administration du dossier par leurs élus.

Dans les faits, le conseil municipal de GSLR a décidé de transgresser ses propres règlements d'urbanisme en faveur de Canada Carbon Inc. qui interdisent depuis 2015 toute nouvelle activité extractive sur son territoire ainsi que la construction de toute nouvelle route dans la zone visée par le projet de mine.

Le conseil municipal a également permis à Canada Carbon Inc. d'inclure dans sa demande à la CPTAQ certaines propriétés qui ne leur appartiennent pas, un geste qui suscite une controverse et une contestation importante de la part des propriétaires concernés, alors que la majorité de ceux-ci ne souhaitent pas de développement industriel sur ou près de leurs terres.

La demande d'injonction sera entendue devant la Cour Supérieure de Saint-Jérôme au mois de mars 2018.

Le Comité de citoyens a publié d'autres informations sur le site internet [www.sosgslr.ca](http://www.sosgslr.ca)

-30-

**MARC A. LE GRIS, POUR SOS GSLR**

Tel: + 1.514.660.2002

Fax: + 1.438.315.0118

E-mail: [legris.marc@gmail.com](mailto:legris.marc@gmail.com)